RÈGLEMENT DU
JEU CONCOURS
Evénement 3 X 3 Open Start Plus Access
Animation auprès de notre agence de Saverne

Article 1 :

Du 13 au 14 juin 2026, le Crédit Agricole Alsace Vosges organise « Jeu concours dans le cadre de l'Evénement 3 X 3 Open Start Plus Access », sans obligation d'achat, organisé par l'agence Crédit Agricole de Saverne :

Agence de Saverne
Adresse : 52 Grand'Rue 67700 SAVERNE
Tél : 03.88.91.19.75
Mail : Saverne@ca-alsace-vosges.fr

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, à l'exception des salariés du CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, de leurs familles et des Administrateurs de Caisses locales. La participation est ouverte à une seule personne par foyer.

Le participant ne pourra participer qu'auprès d'une agence organisatrice et ne pourra gagner qu'un seul lot.

Article 3 :

La participation se fera au moyen d'un QR code disponible sur un support de communication sur le lieu de l'événement à scanner qui renverra sur un formulaire à compléter disponible.

La date limite du jeu est fixée au 14 juin 2026 et les données des participants seront enregistrées dans une base de données pour procéder au tirage au sort de 4 bulletins le 17 juin dans l'agence organisatrice.

Les gagnants seront informés à partir du 14 juin 2026 par téléphone et seront invités à venir retirer leur lot gagnant dans l'agence organisatrice dans les jours suivants. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée du fait d'un changement de numéro de téléphone ultérieur ou d'une erreur d'écriture.

Tout bulletin incomplet, illisible ou ne répondant pas aux conditions de participation sera considéré comme nul.

De même, s'il s'avérait, à n'importe quel moment du déroulement du concours, que l'un des critères exigés n'a pas été respecté, le participant sera exclu du processus de sélection. Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la nullité de sa participation.

Article 4 :

Le jeu est doté de 4 lots d'une valeur estimée à 250€
- 1er lot : un maillot de l'équipe de France de football d'une valeur de 110€
- 2ème lot : 2 places pour un match de basket de la SIG d'une valeur de 60€
- 3ème lot : 1 ballon de basket dédicacé par la SIG d'une valeur de 50€
- 4ème lot : 2 places pour un match de basket de l'Alliance Sport Alsace d'une valeur de 30€

Crédit Agricole Alsace Vosges, Siège social : 1, Place de la Gare – BP 20440 – 67008 Strasbourg Cedex – 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 008 967

ALSACE VOSGES

Article 5 :

La participation au présent jeu-concours emportera acceptation pleine et entière du participant de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Le gagnant ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un échange en numéraire de la contre-valeur du lot.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si par suite de cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être annulé, écourté, prolongé ou les conditions modifiées, totalement ou partiellement. Les participants ne pourront réclamer aucune indemnisation à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de résilier la participation au jeu en cas de non-respect du présent règlement.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle ou logicielle de quelque nature (virus, bogue…) occasionnée sur le système du Participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées.
Toute fraude informatique, par quelque procédé technique que ce soit, permettant de fausser le bon déroulement du Jeu est proscrit. La violation de cette règle entraîne l'élimination immédiate de son auteur du Jeu.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve, dans ces hypothèses, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative à la liste des gagnants.

Article 6 :

Les données personnelles des Participants pourront être collectées informatiquement par la Société Organisatrice, en tant que responsable du traitement, conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et le règlement européen sur la protection des données personnelles paru au journal officiel de l'Union européenne (RGPD n° 2016/679.)
Les informations collectées par le responsable du traitement sont destinées uniquement à la Société Organisatrice, dans le cadre de ce ***« Jeu Concours»*** *ainsi que dans le cadre d'une* ***« prise de contact et prospection commerciale ».***
Les traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du responsable du traitement, cet intérêt légitime consistant à promouvoir l'image du responsable du traitement et assurer l'animation commerciale.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : ***« prise de contact et prospection commerciale ».***

Les données personnelles sont conservées et traitées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et au maximum pour une durée indiquée dans la politique de protection des données personnelles de la Caisse régionale accessible ici : https://www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/particulier/informations/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html (accès gratuit hors coût de l'opérateur).

Vous pouvez à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, accéder aux informations vous concernant, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement ou leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez également à tout moment et sans justification, vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale y compris le profilage lorsqu'il est lié à cette finalité, par le Crédit Agricole Alsace-Vosges ou par des tiers, en écrivant au Délégué à la protection des données : par courrier électronique à dpo@ca-alsace-vosges.fr - ou par courrier postal à - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges - à l'attention du DPO - 1 place de la Gare - BP 20440-67008 STRASBOURG CEDEX. Sur simple demande de votre part, les frais de timbres peuvent vous être remboursés.
Vous pouvez, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet http://www.cnil.fr

L'exercice de certains de vos droits peuvent entraîner l'annulation de la participation au jeu concours.

Article 7 :

Toute contestation relative à ce jeu concours est à adresser par lettre au :
CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES
1 Place de la Gare 67000 STRASBOURG.
Le Tribunal compétent en cas de litige est le Tribunal Judiciaire de STRASBOURG.
Le présent Jeu est soumis au droit français.